



COMMUNIQUÉ

Le 02/07/26

RELAXE DE JULIEN LE GUET DANS LE PROCÈS EN DIFFAMATION INTENTÉ PAR EMMANUELLE DUBÉE : LA LIBERTÉ D'EXPRESSION RECONNUE PAR LE TRIBUNAL !

Le tribunal a prononcé ce jour la relaxe de Julien Le Guet, co-porte-parole de Bassines Non Merci, poursuivi pour diffamation par Emmanuelle Dubée, préfète des Deux-Sèvres au moment de la mobilisation de Sainte-Soline du 25 mars 2023.

Cette décision constitue un désaveu de la tentative d'utiliser la justice pour faire taire celles et ceux qui dénoncent les violences commises à Sainte-Soline. Tout au long de l'audience, ce dossier posait la question essentielle de la responsabilité des autorités ayant organisé et assumé un dispositif de maintien de l'ordre dont les conséquences humaines ont profondément marqué le pays et même au-delà.

Pour rappel, les propos reprochés à l'encontre de Julien Le Guet ont été prononcés le 30 mars 2023, dans un contexte où deux manifestants étaient encore entre la vie et la mort après la manifestation de Sainte-Soline du 25 mars 2023. Des centaines de personnes avaient été blessées, plus de 5 000 grenades avaient été tirées en quelques heures et les secours avaient été empêchés d'intervenir pendant de longues minutes.

Depuis ces événements, de nombreuses organisations de défense des droits humains, des observateurs indépendants et instances internationales, ont dénoncé le caractère disproportionné du dispositif de maintien de l'ordre déployé à Sainte-Soline et alerté sur les atteintes graves aux libertés fondamentales qui s'y sont produites.

En prononçant la relaxe de Julien Le Guet, le tribunal rappelle que la liberté d'expression protège le droit de dénoncer, avec force, des faits d'une exceptionnelle gravité et d'interpeller les responsables publics sur leurs décisions.

Cette relaxe ne referme pas le dossier de Sainte-Soline. Les blessures physiques et psychologiques demeurent, tout comme les nombreuses questions sur les responsabilités politiques et administratives dans la conduite de cette opération. Les procédures engagées par les victimes et les enquêtes concernant ces violences restent essentielles pour établir les faits et rendre justice.

Cette décision est une victoire pour Julien Le Guet, pour tout le mouvement anti-bassine mais aussi pour toutes celles et ceux qui refusent que la justice soit instrumentalisée pour intimider les mouvements sociaux. Elle renforce notre détermination à poursuivre le combat pour la vérité, la justice et la défense de l'eau comme commun.

Toutefois, nous rappelons également que cette victoire ne fait pas oublier la répression qui frappe le mouvement contre les méga-bassines et en particulier Julien Le Guet qui reste sous le coup de lourdes condamnations dans d'autres procédures représentant notamment :

- 9 mois d'emprisonnement avec sursis ;
- 6 mois de détention à domicile sous surveillance électronique, dont l'exécution est prévue cet été ;
- plus de 20 000 € d'amendes, de dommages et intérêts et de frais de justice ;
- 3 ans d'interdiction de paraître sur les communes de Vanzay, Sainte-Soline et Mauzé-sur-le-Mignon ;
- une interdiction de détenir une arme pour une durée de 5 ans.

Nous tenons à redire que cette situation illustre un niveau inédit de répression visant un militant engagé dans la défense de l'eau et des terres.

Nous continuerons à dénoncer les violences d'État, la criminalisation des mouvements écologistes, sociaux et paysans, ainsi que les politiques qui cherchent à imposer, par la force, un modèle d'accaparement de l'eau et des communs. La mobilisation se poursuit, avec la même détermination, qu'elle se fasse dans les tribunaux, sur le terrain et partout où il le faudra.

Nous vous donnons d'ores-et-déjà rendez-vous :

- Du 9 au 12 juillet pour la grande mobilisation **Le Méga Canal Prend L'eau !** qui se déroulera vers Cambrai pour enterrer le canal Seine-Nord Europe => <https://linktr.ee/lecanalprendleau>
- Le 26 septembre pour une grande mobilisation nationale **STOP PESTICIDES** autour d'un site majeur de production ! => <https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/appel-desarmons-lindustrie-des-pesticides>



Pour soutenir financièrement le mouvement contre les méga-bassines :

- La cagnotte pour lutte contre les méga-bassines : <https://www.helloasso.com/associations/association-pour-la-defense-des-terres/formulaires/4>
- Cagnotte pour Julien Le Guet : <https://www.papayoux.com/fr/cagnotte/soutien-a-julien-le-guet-1>